

2ème année Master Droit pénal et sciences criminelles
Parcours type "Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme"
Enseignements et contrôle des connaissances : 2022-2028

Version du 07/04/2021

		Volume horaire de l'année (h) :				290,00		
Premier semestre		Volume horaire du semestre :				ECTS : 30		
		Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal		
		TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée
UE Obligatoire - Régimes et contrôle juridictionnel de la détention								
UE 1.1.1 Cours introductif			20,00		100	1	écrit	5h00
UE 1.1.2 Etablissements pénitentiaires			20,00			3		
UE 1.1.3 Vie carcérale			20,00			3		
UE 1.1.4 Organisation juridictionnelle			20,00			3		
UE 1.1.5 Techniques d'individualisation de la détention			20,00		100	4	écrit	5h00
UE 1.1.6 Recours pour excès de pouvoir			20,00			3		
UE 1.1.7 Recours en responsabilité			20,00			3		
UE 1.1.8 Direction d'études et de recherche (suivi de mémoire)			15,00	100		10	oral	
UE facultative*								
UE 1.2.1 : Stage				10		1		
UE formation continue*								
UE 1.5.1 Actualisation des connaissances			15,00	10		1		
UE 1.5.2 Méthodologie		10,00		10		1		
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de			150	points	

Deuxième semestre		Volume horaire du semestre :				135,00		30	
Matières		Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal			
		TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée	
UE Obligatoire - Mesures non privatives de liberté et systèmes pénitentiaires									
UE 2.1.1 Mesures restrictives de liberté ou de droits avant jugement			30,00		100	5	oral		
UE 2.1.2 Mesures restrictives de liberté ou de droits ab initio et post-sentencielles			30,00			5			
UE 2.1.3 Droit international et européen de la peine			30,00		100	5	oral	préparation 1h00	
UE 2.1.4 Droit comparé			30,00			5			
UE 2.1.5 Direction d'études et de recherche (soutenance de mémoire)/ Stage (2mois)			15,00		100	10	oral		
UE facultative*									
UE 2.2.2 Stage				10		1			
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de			150	points		

* Les notes et résultats des UE facultatives et UE Formation Continue ne sont pas pris en compte pour l'obtention du semestre, de l'année ni du diplôme. Ils figurent dans le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation.